

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13 FEV. 2023

ID : 085-200061265-20230207-2023_1_02-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 20

DELIBERATION
DL CIAS 2023-1-02

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 FEV. 2023
- la publication le : 13 FEV. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni à 18h à la salle polyvalente à Saint Maixent sur Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, Céline DELOMME, Nelly HERROU, Denise RENAUD.

Pouvoirs : Raphaël CHAUSSIN à François COURTIN, François BLANCHET à Jean SOYER.

Marie-Renée GAZEAU est désignée secrétaire de séance.

ALSH Givrand – Avenant n°4 à l'accord cadre
à bons de commande N°2019-088
de gestion de l'ALSH de Givrand

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

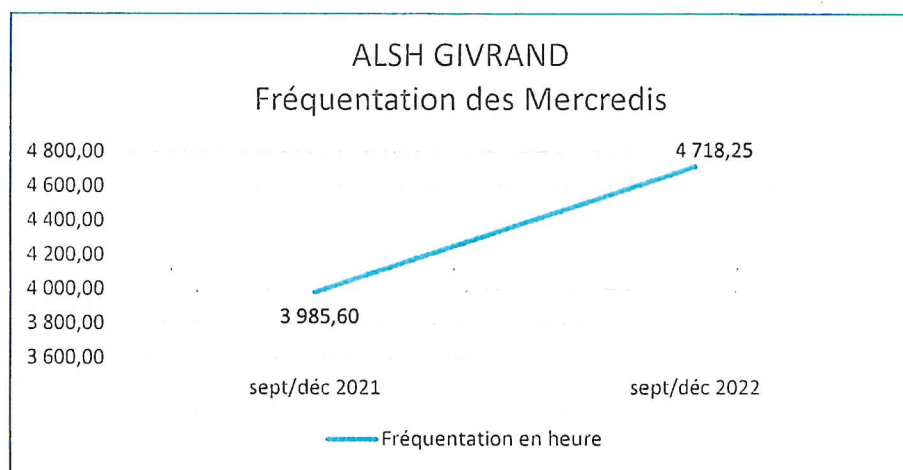
Un accord cadre à bons de commandes sans seuil minimum ni maximum, référencé n°2019-088, pour la gestion de l'accueil de loisirs, des accueils périscolaires et de l'espace jeunes de Givrand a été conclu en groupement de commandes avec la commune de Givrand le 30 août 2019.

Pour pallier à l'augmentation des effectifs sur les mercredis de l'ALSH de Givrand constatée depuis la rentrée 2022, l'IFAC a proposé de procéder au recrutement d'un animateur en contrat à durée déterminée, d'augmenter le prix unitaire de l'heure d'accueil en conséquence, et d'acter dans un avenant n°3 ces augmentations pour une durée allant de septembre 2022 au 31 décembre 2022. L'IFAC proposait en effet de conclure cet avenant de manière temporaire sur le dernier trimestre scolaire 2022 afin de constater si l'augmentation de la fréquentation était temporaire ou pérenne.

Après obtention de l'accord de principe du CIAS, l'IFAC a procédé au recrutement d'un animateur supplémentaire pour les mercredis matin en animations, les mardis matin en préparation et concertation pédagogiques.

La fréquentation des enfants a augmenté de 16,11% sur l'année scolaire 2021/2022.

Voici l'évolution de la fréquentation des mercredis entre les mois de septembre/ décembre 2021 et septembre/ décembre 2022 (+18,38%) :



Au regard de ce constat de l'évolution de la fréquentation, l'IFAC propose la signature d'un nouvel avenant dans les mêmes termes que le précédent pour la période du 01/01/2023 au 30/09/2023, afin de contractualiser le bordereau de prix actualisé de sorte que l'encadrement des enfants soit en adéquation :

Nom de la structure	Part fixe (TTC)	Part Variable (TTC)			Total (TTC)
		Tarif heure enfant	Effectifs pris en compte	Total annuel prévisionnel selon effectifs	
ALSH MERCREDIS	62 133,63 €	0,415 €	9664	4 009,24 €	66 142,87 €
ALSH VACANCES	69 248,54 €	0,954 €	13995	13 352,51 €	82 601,05 €
SEJOURS ENFANCE	- €	6,125 €	1050	6 431,44 €	6 431,44 €
Sous - Total ALSH					155 175,36 €
TOTAUX :	131 382,17 €			23 793,20 €	155 175,37 €

La proposition de l'IFAC est cohérente avec la hausse de fréquentation qui se pérennise.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la conclusion d'un avenant n°4 à l'accord cadre à bons de commande n°2019-088 visant à approuver la modification du bordereau des prix.

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 3° L.2194-1 5°, R.2194-2 et R.2194-8,
Vu le Budget 2022,
Vu l'accord-cadre à bons de commandes n°2019-088 de gestion de l'accueil de loisirs, des accueils périscolaires et de l'espace jeunes de Givrand conclu sans seuil minimum ni maximum le 30 août 2019 avec IFAC OUEST,
Vu le projet d'avenant n°4,
Vu le rapport,
Considérant l'augmentation de la fréquentation de l'ALSH de Givrand,
Considérant la nécessité d'augmenter le personnel d'encadrement des enfants afin qu'il soit en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

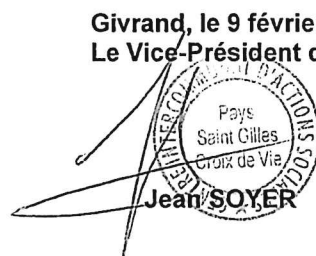
DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant n°4 à l'accord cadre à bons de commande n°2019-088 Gestion de l'ALSH de Givrand ayant pour objet la modification du bordereau des prix tel que présenté au rapport, et sans incidence sur le montant de l'accord-cadre conclu,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 9 février 2023,
Le Vice-Président du CIAS,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.